

Premiers désaveux pour 2012

Cette séance plénière ordinaire du Comité Central d'Entreprise est ouverte sous la présidence de Mme Broches. Comme chaque année depuis son arrivée,

elle nous présente ses bons « je veux ».

Intéressement - participation

AVENANTS N°1 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT ET N°6 A L'ACCORD DE PARTICIPATION.

Alors que l'ensemble des salariés attendait des syndicats que la répartition de l'intéressement et de la participation se fasse, conformément aux valeurs du Groupe Crédit Agricole, eh bien Mme Broches et ses partenaires CFDT, SNB-CGC et FO refusent. Ils se contentent de modifier, un point, une virgule -nécessaires à l'applicabilité de l'accord PERCO - aux textes en vigueur.

Mme Broches se fait le porte-parole de ces Organisations Syndicales en indiquant qu'ils ne doivent rien toucher avant l'exercice 2013 !

Incompréhensif, Mme Broches a dit dans le Plan d'Attribution Gratuites d'Actions que chaque salarié percevra le même nombre d'actions (qu'il soit technicien, cadre ou hors classe), ils l'ont validé.

Et là surprise ? Mme Broches a dit.... Seule la CGT revendique que les enveloppes intéressement et participation soient réparties également entre chacun et chacune d'entre vous.

Ce mode de répartition, également préconisé et défendu par la CGT, est selon M. Chifflet (Président du LCL) et M. Nanquette (Directeur Général du LCL) la valeur du Groupe. Alors qu'attendent-ils pour rappeler à leur collaboratrice DRH de se mettre au diapason ?

Chacun d'entre vous peut agir auprès de ses élus locaux du SNB-CGC, de la CFDT et de FO pour qu'ils veillent à vos intérêts et ne se contentent pas d'organiser les manifestations à leur gloire.



chèques vacances



La CGT a interpellé la Direction afin que cette dernière accorde à l'ensemble des salariés le bénéfice des chèques vacances. FO qui, malgré les communications (dont une lettre ouverte) qu'il a réalisées, s'excuse en indiquant que sa position, n'est pas d'accorder le bénéfice à l'ensemble des collègues, mais seulement de les informer de la modification de la Loi !

frais de déplacement

La CGT demande à la DRH de revoir les plafonds de remboursement qui ne sont plus adaptés en Province. Consciente du problème, la Direction indique faire un point sur le sujet.



Mutuelle

AVENANT N°1 A L'ACCORD DU 13 12 10

SUR LE REGIME OBLIGATOIRE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SOINS DE SANTE AU PROFIT DES SALARIES DE LCL

Cet avenant vise tout simplement à inscrire dans l'accord la décision unilatérale prise par la DRH de porter à 24€ par mois la participation de l'employeur. La CGT confirme à la Direction son interrogation quant au prélèvement opéré en décembre. Comme indiqué lors de la réunion de négociation sur le sujet du 5 janvier, le prélèvement sur le 13ème mois aurait dû être effectué sur 10/12ème car la mise en place de la complémentaire santé l'a été le 1er mars 2011. Mme Broches confirme qu'une réponse doit être apportée à la CGT, d'autant que notre demande a été plagiée par FO (mais nous les rassurons, la CGT est favorable aux actions unitaires si elles sont sincères). Le CCE a émis un avis favorable sur cet avenant.



Départs Anticipés de Fin de Carrière

INCIDENCE DU DECRET 2011-2034 DU 29 DECEMBRE

La CGT interroge la Direction sur les modalités pratiques qu'elle compte prendre pour les salariés partis en DAFC qui voient leur date de départ en retraite une nouvelle fois reportée. Mme Broches indique que ces derniers recevront un nouvel avenant par voie postale.

Jours de fractionnement



La CGT et la CFDT interpellent la Direction sur les pratiques douteuses mises en place dans certains secteurs de l'entreprise visant à refuser l'octroi de congés si préalablement le salarié ne renonce pas au bénéfice des jours de fractionnement. La CGT rappelle à la Direction qu'en bonne intelligence il convient d'accorder 2 jours de repos supplémentaires pour toutes et tous. La Direction refuse notre proposition.

Dernière minute :

Le Conseil de Prud'hommes de Toulon, vient d'infliger une condamnation exemplaire au LCL en accordant à un collègue outre le paiement des jours de fractionnement sur les 5 dernières années, le versement de dommages et intérêts. Il était défendu par la CGT. La politique antisociale menée par la Direction est désavouée par la justice !

Pour en savoir plus, osez faire valoir vos droits et contactez-nous.



La prochaine réunion du CCE se tiendra le 8 mars 2012.

brefinfoscgt.org

